

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

**En exercice ..... 15**  
**Présents ..... 13**  
**Votants..... 15**  
**Pour ..... 15      Contre : -**  
**Abstention ..... -**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2022/31  
Séance du 15 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 septembre à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09 septembre 2022.

**Présents :** M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, M. Julien DAGRON, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER.

**Absents excusés :** Mme Sabine LOTTE (a donné pouvoir à Mme Elodie CHOQUET), Mme Cindy BERNARD (a donné pouvoir à M. Pascal GAYOU),

Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL a été élue secrétaire.

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE. DEMANDE DE SUBVENTION.**

**Monsieur le Maire** expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux de voirie à Noyéras, impasse des libellules : dérasement d'accotements, reprofilage de chaussée, revêtement tricouche.

Le montant total de ces travaux est estimé à **8 874,60 € H.T.**, soit **10 649,52 € T.T.C.** et pourrait faire l'objet d'une aide financière du Conseil départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux.

Le maire propose le financement suivant :

DEPENSES	H.T.	T.T.C.	RECETTES	H.T.	T.T.C.
Travaux	8 874,60 €	10 649,52 €	Subvention Département 40%	3 549,84 €	
			Autofinancement commune	5 324,76 €	7 099,68 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 874,60 €</b>	<b>10 649,52 €</b>		<b>8 874,60 €</b>	<b>10 649,52 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des voix :

- Approuve le montant estimatif de l'opération, ainsi que le financement tel qu'il est proposé par le Maire,
- sollicite auprès du Conseil départemental, l'attribution d'une aide financière pour le financement des travaux,
- Autorise le maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 15 septembre 2022

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

  
  
Francis THOMASSON

Acte rendu exécutoire après envoi en  
Préfecture le : **29 SEP. 2022**  
Publication le : **29 SEP. 2022**